



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La MNT entend être un acteur incontournable de la recomposition du paysage mutualiste

**Paris, le 24 juin 2015** - L'Assemblée générale de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) s'est tenue les 19 et 20 juin à Marseille. Les 299 délégués représentant les adhérents de la MNT ont désigné un nouveau conseil d'administration rajeuni et féminisé **qui a réélu Alain Gianazza Président général**.

**La MNT finit l'année 2014 à l'équilibre financier** avec un chiffre d'affaires de 644 millions d'€ (- 2,6 % par rapport à 2013). Elle progresse en santé (+ 0,5 %) avec 486 800 adhérents et 827 500 personnes protégées, et enregistre un léger tassement en prévoyance à 459 000 adhérents (- 1,5 %).

#### **Un marché déstabilisé par la mise en œuvre de la participation employeur**

La MNT observe une nouvelle dégradation de la santé au travail des territoriaux avec une hausse de 8% des arrêts de plus de 3 mois et **s'inquiète des incertitudes grandissantes pesant sur la pérennité du risque prévoyance**. Elle dénonce les effets délétères de la mise en place du nouveau cadre juridique de la participation employeur et des conventions de participation dans la fonction publique territoriale, qu'elle avait malheureusement annoncés : dumping tarifaire, sous-tarifations, efforts de solidarité assumés essentiellement par les mutuelles historiques.

Auditionnée par la mission d'évaluation de ce dispositif qu'elle juge « *insuffisant* », elle a émis un ensemble de propositions pour l'améliorer. Sur ce point, le Président de la République a annoncé la semaine dernière une amélioration de la protection des retraités dans le cadre de la généralisation de la couverture santé complémentaire. La MNT estime qu'il conviendrait, au-delà de la problématique de l'ANI et de la sortie des contrats collectifs, de permettre aux mutuelles de pouvoir garantir la solidarité intergénérationnelle grâce à un mécanisme de compensation entre opérateurs.

#### **Une stratégie résolument professionnelle**

Conformément à son projet stratégique *Territoires d'Avenir*, voté par le Conseil d'administration en février 2015, la MNT réaffirme sa vocation affinitaire. « *Plus que jamais, explique Alain Gianazza, notre objectif est de demeurer dans les prochaines années une mutuelle dédiée aux agents territoriaux et aux services publics locaux* ».

Pour cela, la MNT a engagé **une transformation profonde pour améliorer le service à l'adhérent et pouvoir « l'accompagner tout au long de sa vie pour tous ses besoins d'assurance »**. C'est ainsi que l'Assemblée générale de la MNT a adopté une nouvelle offre santé qui répondra notamment mieux aux besoins spécifiques des territoriaux. De même, la mutuelle proposera à ses adhérents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 des assurances en matière d'habitation et d'automobile en partenariat avec SMACL Assurances, et travaille à d'autres partenariats pour 2016.

**La MNT exprime son intérêt pour adhérer à l'UMG Harmonie Mutuelle/MGEN, mais dans la mesure où elle est compatible avec sa stratégie affinitaire.**

Cette vocation affinitaire de la MNT détermine aussi ses ambitions et sa stratégie d'alliance avec une politique de partenariats offensive. **La MNT est en effet un acteur particulièrement impliqué dans**

**la recomposition du paysage mutualiste** en tant qu'acteur mutualiste de référence du monde des services publics locaux :

- L'Assemblée générale de la MNT a voté **la fusion avec la COVIMUT**, mutuelle territoriale du département de la Vienne (6 576 adhérents en santé, 3 079 en prévoyance).
- La MNT est entrée avec **SMACL Assurances** dans une dynamique de constitution d'un groupe, interlocuteur de référence du monde territorial en matière de protection sociale et d'assurance. Cette union devrait être scellée au cours d'une assemblée générale extraordinaire en octobre 2015.
- **La MNT exprime son intérêt pour une adhésion à l'Union mutualiste de groupe Harmonie Mutuelle/MGEN** « à condition qu'elle puisse enrichir et lui permettre de développer son projet mutualiste, en étant l'intervenant prioritaire du groupe auprès des collectivités locales ». Elle a mandaté son président pour approfondir les négociations sur ce point, en vue d'une assemblée générale extraordinaire qui serait convoquée, le cas échéant, en octobre.

La MNT, qui compte 7000 adhérents bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé, a par ailleurs rejoint le groupement « *ACS-P - la santé pour tous* » créé par ATD-Quart monde et les 5 plus grandes mutuelles françaises.

Sur cette question, la MNT s'inquiète du développement de « **mutuelles communales** » qui empêchent ses membres de bénéficier de l'ACS. C'est pourquoi elle a pris l'initiative d'écrire aux principales associations de collectivités locales et de cadres territoriaux pour leur **proposer de mettre à la disposition des centres communaux d'action sociale (CCAS) sa plateforme téléphonique, spécialisée dans l'accompagnement social, pour aider les administrés à accomplir leurs formalités pour bénéficier d'une couverture à moindre coût et maîtrisée dans le temps.**

Contact : [pierre.bernard@mnt.fr](mailto:pierre.bernard@mnt.fr) tel 01 44 83 12 19 / 06 29 39 77 36